



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°11b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sandy LACROIX par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Ayse TARI par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Sébastien BRAZ par Mme Zohra HAMZAOU.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.
M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX à partir de 18h20.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Créations d'Emplois Saisonniers – Budget Centre de Santé Municipal

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget du Centre de Santé Municipal,
- Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'art L332-23 du livre III régissant le recrutement des emplois saisonniers,
- Vu les missions qui incombent à la commune,
- Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public au sein du secrétariat du Centre de Santé Municipal pendant la période estivale et que cela nécessite de procéder à des recrutements de personnels de façon temporaire et occasionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,


1 - Crée les emplois désignés au tableau ci-dessous :

Service	Emploi	Nombre	Période
Centre Municipal de Santé	Adjoint Administratif	1	1 ^{er} au 31 juillet 2024
	Adjoint Administratif	1	29 juillet au 28 août 2024

2 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget du Centre de Santé Municipal.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 AVR. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 09 AVR. 2024

DMS - 08042024